CONSEIL COMMUNAL DE BURSINS PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 11 OCTOBRE 2016

<u>Président</u> : Eric Striberni

Secrétaire : Ch. Noverraz

1. Appel

Conseillers/ères convoqués : 35

présents : 24 excusés : 6 absents/non excusés : 5

Le Président ouvre la séance à 19h35. Avant de donner la lecture de l'ordre du jour de la présente assemblée, il rappelle aux conseillers et conseillères qu'ils sont priés de lever la main pour demander la parole et également priés de se lever lors qu'ils souhaitent s'exprimer.

Après ce petit rappel, le Président donne lecture de l'ordre du Jour, avec un amendement de la Municipalité à rajouter en point 7, à savoir :

- 1. Appel
- 2. PV de la séance du 28 juin 2016
- 3. Préavis municipal n° 07/2016 Compétences financières de la Municipalité pour la législature 2016-2021
- 4. Préavis municipal n° 08/2016 Autorisation générale de statuer sur les inscriptions au Registre foncier dans des droits de servitudes sur propriétés communales dans les limites prévues par le règlement du Conseil Communal pour la législature 2016-2021
- 5. Préavis municipal n° 09/2016 Demande d'autorisation générale d'acquérir ou aliéner des immeubles. Des droits réels immobiliers et des titres de sociétés commerciales pour la législature 2016-2021
- 6. Préavis municipal n° 10/2016 Autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021
- 7. Préavis municipal n° 11/2016 Demande de crédit extra-budgétaire pour l'amélioration de la Salle des Chevaliers de la Maison Forte
- 8. Communications de la Municipalité
- 9. Communications du bureau
- 10. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. PV de la séance du 28 juin 2016

Le PV est mis en discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote à main levée : le PV est accepté avec une abstention.

3. Préavis municipal 07/2016

Compétences financières de la Municipalité pour la législature 2016-2016

Le Président lit les conclusions du préavis municipal.

La parole est ensuite passée au rapporteur de la commission des finances. Madame Véronique Gunther lit le rapport de la commission. La commission est préoccupée par le niveau de l'endettement de la commune : elle trouve, en effet, que la marge de manœuvre financière est faible et l'augmentation de CHF 10'000.-- ne repose sur aucun argument fondé.

En conclusion, la commission propose de refuser le préavis municipal « compétences financières de la Municipalité pour la législature 2016-2021.

Le Président annonce qu'il a reçu un amendement de la part de la commission des finances. Il nous en fait la lecture.

L'amendement est mis en discussion.

Mme Véronique Gunther et M. Alfred Blum, membres de la commission des finances, expliquent que le souci de la commission était que si le conseil suivait leur proposition de refuser le préavis, la Municipalité n'ait plus aucune compétences financières, d'où cette proposition d'amendement.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Philippe Parmelin, syndic. Celui-ci explique que cette compétence financière n'a rien à voir avec l'endettement de la commune. Cette somme n'est utilisée qu'en cas exceptionnel : cas imprévus ou urgence ; par exemple : conduites d'eau qui explosent ou toit communal qui s'effondre..

L'augmentation de la somme est dû à l'augmentation du coût de la vie. La Municipalité s'est basée sur le montant des associations intercommunales.

D'autres conseillers s'expriment. Mme Ida D'Amario ne voit pas l'utilité d'augmenter la somme, alors que jusqu'à présent, le montant actuel n'a jamais été utilisé.

Mme Silvia Hauri dit avoir entièrement confiance dans la Municipalité et ne voit pas l'intérêt de discuter l'augmentation de CHF 10'000.—plus longtemps.

Suite à cela, le Président propose de clore les discussions et de procéder à deux votes, à savoir :

- 1) Vote sur l'amendement de la commission des finances
- 2) Vote sur le préavis municipal 07/2016

Le procédé est accepté.

L'assemblée passe donc au vote de l'amendement de la commission des finances qui propose d'accorder à la Municipalité des compétences financières de CHF 40'000.—par cas pour la législature 2016-2021. L'amendement est rejeté à 18 voix contre 6 voix.

L'assemblée passe ensuite au vote du préavis municipal. Le président relit les conclusions du préavis, à savoir « d'accorder à la Municipalité des compétences financières de CHF 50'000.—pour la législature 2016-2021 ».

Le vote se fait à main levée, le préavis est accepté par 19 voix contre 5 voix.

4. Préavis municipal n° 08/2016

Autorisation générale de statuer sur les inscriptions au Registre foncier dans des droits de servitudes sur propriétés communales dans les limites prévues par le règlement du Conseil Communal pour la législature 2016-2021

Le Président lit les conclusions du préavis municipal. Il passe ensuite la parole au rapporteur de la commission « Règlements et Statuts ».

Madame Anne Guisolan lit le rapport, qui en conclusion, propose d'accepter le préavis municipal n° 08/2016 tel que proposé.

La discussion est ouverte.

Monsieur Peter Hauri demande si des antennes mobiles vont être encore montées sur le territoire communal.

Monsieur Sigmund Friberg , municipal, lui répond qu'aucune antennes mobiles supplémentaires vont être montées.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis et passe au vote à main levée. L'objet est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal n° 09/2016

Demande d'autorisation générale d'acquérir ou aliéner des immeubles. Des droits réels immobiliers et des titres de sociétés commerciales pour la législature 2016-2021

Le Président lit les conclusions du préavis municipal. Il passe ensuite la parole au rapporteur de la commission des finances.

Monsieur Maxime Dutoit lit le rapport, qui en conclusion, propose d'accepter le préavis municipal n° 09/2016 tel que proposé.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis et passe au vote à main levée. L'objet est accepté à l'unanimité.

6. Préavis municipal n° 10/2016

Autorisation générale de plaider pour la législature 2016-2021

Le Président lit les conclusions du préavis municipal. Il passe ensuite la parole au rapporteur de la commission « Règlements et statuts ».

Monsieur Lucien Rossel lit le rapport, qui en conclusion, propose d'accepter le préavis municipal n° 10/2016 tel que proposé.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion, relit les conclusions du préavis et passe au vote à main levée. L'objet est accepté avec une abstention.

7. Préavis municipal n° 11/2016

Demande de crédit extra-budgétaire pour l'amélioration de la Salle des Chevaliers de la Maison Forte + Amendement

Le Président lit les conclusions du préavis municipal, ainsi que les conclusions de l'amendement proposé, à savoir : « la Municipalité propose d'amender le préavis n° 11/2016 en modifiant la partie des travaux concernant les fenêtres de la salle des chevaliers comme présenté et de corriger le montant de la demande de crédit extra-budgétaire à CHF 66'000.00. Les autres points de la conclusion du préavis susmentionné restent inchangés. Il passe ensuite la parole au rapporteur de la commission des finances.

Monsieur Alfred Blaum lit le rapport de la commission : la lecture diffère quelque peu avec le rapport recu par les conseillers.

En conclusion, la commission propose d'accepter le préavis municipal, ainsi que l'amendement proposé.

Le Président demande au rapporteur de transmettre à la secrétaire le nouveau rapport avec les conclusions telles que présentées lors de la lecture.

Le Président passe ensuite la parole au rapporteur de la commission « constructions » et précise que vu l'envoi tardif du rapport, celui-ci doit être lu dans son entier.

Monsieur Cédric Chabloz s'excuse dans un premier temps pour l'envoi tardif du rapport, il lit ensuite ce dernier. La commission propose d'amender le préavis proposé comme suit : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux des sanitaires et cuisinette, mais d'attendre d'avoir une solution complète pour engager les travaux sur les fenêtres et d'octroyer ainsi à cet effet un crédit extra-budgétaire de CHF 56'000.—(montant global – travaux engendrés pour les fenêtres).

Le Président ouvre ensuite la discussion.

Monsieur Francis Mondoux, municipal, apporte quelques informations supplémentaires suite aux remarques émises dans le rapport de la commission « constructions » :

1) Sanitaires et cuisinette :

Bonne proposition concernant la position du bar qui va être modifiée selon la demande de la commission « constructions »

2) Sanitaires au rez :

Le rafraîchissement est prévu dans le prix, ainsi que les WC qui sont vétustes

3) Fenêtres:

L'urgence est d'isoler les fenêtres, ainsi que l'œil de bœuf qui est en plastique.

Concernant le manque d'étanchéité à l'eau et l'air en général du bâtiment, la Municipalité prévoit également de faire une isolation dans les combles ceci dans le courant de l'année 2017.

La discussion reste ouverte : plusieurs conseillers et conseillères prennent la parole. Le problème des fenêtres et le coût de la rénovation de celles-ci provoquent de nombreuses réactions.

Monsieur Philippe Parmelin, syndic, Madame Marinella Page, municipale, précisent encore que la Maison Forte est un monument historique et qu'une liste des artisans est imposée pour l'exécution des travaux.

Madame Anne Guisolan souhaite que la commission « constructions » donne son point de vue sur son amendement et se demande s'il est utile de voter ce soir sur cet objet ? Monsieur Cédric Chabloz répond que l'amendement a été fait car les travaux concernant les fenêtres n'étaient pas assez clairs et que la commission souhaitait encore des précisions.

La discussion étant devenue un peu confuse, le Président fait un résumé de la situation.

Il demande également à la Municipalité de transmettre au Conseil une vision globale pour la Maison Forte selon la demande de la commission « constructions ».

La discussion reste encore ouverte.

Monsieur Cédric Chabloz propose dès lors que l'amendement de la commission « constructions » soit retiré et que l'assemblée vote sur l'amendement de la municipalité.

Madame Dorothée Prod'hom propose alors que la Municipalité retire également son amendement et que l'assemblée vote sur le préavis tel que proposé au départ.

Après une consultation rapide, la commission « constructions » et la Municipalité retirent toutes deux leurs amendements.

Le Président clôt alors la discussion et relit les conclusions du préavis municipal tel que présenté. On passe au vote à main levée. Le préavis est accepté avec 4 abstentions.

8. Communications de la Municipalité

Monsieur Philippe Parmelin, syndic, lit un courrier de la Paroisse du Cœur de la Côte concernant un projet immobilier à Rolle. Les communes ont le devoir de participer à ce projet : après discussions avec l'association intercommunale et selon les propositions de celle-ci, la commune a décidé d'octroyer un prêt de CHF 40'000.—avec intérêt à ce projet.

Monsieur le Syndic parle ensuite du nouveau club de Pétanque « Phoenix » installé depuis ce printemps sur le terrain en-dessous du terrain de football.

Grâce à un don anonyme de CHF 25'000.—en faveur de ce Club, la Municipalité a pu effectuer les travaux de terrassements et certains aménagements sur ce terrain.

Une inauguration officielle pour les habitants de Bursins aura lieu au printemps prochain sous la forme d'un grand tournoi de pétanque.

Monsieur Francis Mondoux, municipal et représentant du SIDERE, donne des nouvelles concernant les travaux du réservoir d'eau : les gros œuvres sont terminés. Il reste les étanchéités des murs et du sol et les installations inox pour les arrivées d'eau à faire.

L'enrobé au chemin de Chenaud a été également fait, le tapis sera fait au printemps prochain, afin que la route puisse bien se tasser.

Le démontage de l'ancien réservoir est également prévu pour le printemps prochain, ceci après la mise en service du nouveau réservoir.

Une visite du nouveau réservoir sera organisée également au printemps prochain pour les habitants de Bursins : à cette occasion chacun et chacune pourra voir l'intérieur du réservoir.

Madame Marinella Page, nouvelle municipale, avec la collaboration de Madame Laurence Pinel, également nouvelle municipale, ont préparé une présentation globale des différents dicastères de chaque municipal. Une jolie manière de faire le bilan des « 100 jours ».

Monsieur Peter Hauri demande si on peut aller sans autre au terrain de Pétanque. Monsieur Philippe Parmelin lui répond que oui.

Monsieur Peter Hauri espère que l'étanchéité du réservoir n'est pas faite par la même entreprise qui a fait celle de la piscine de Chéserex.

Monsieur Francis Mondoux, municipal, lui répond que c'est une entreprise spécialisée dans l'étanchéité qui effectue ces travaux.

9. Communications du bureau

Le Président donne les dates des prochains Conseils pour 2017 :

- le 7 mars 2017
- le 27 juin 2017
- le 5 ou le 12 décembre 2017

Le dernier Conseil de l'année est fixé au mardi 6 décembre 2016.

Le Président rappelle que, selon le règlement en vigueur, les Commissions doivent se réunir dans les locaux de la Commune et doivent communiquer à la Municipalité la date et l'heure de leurs séances. Les commissions ont l'obligation de se voir et en aucun cas de statuer via e-mails, sms ou autres.

Il rappelle également que les rapports doivent être transmis au moins 6 jours à l'avance et doivent être signés par le rapporteur. Les autres membres de la commission peuvent signer le rapport le soir même de la séance du Conseil Communal.

10. Divers et propositions individuelles

Monsieur Marciano D'Amario s'étonne de ne pas avoir été informé de la création du Club de Pétanque. Il souhaite connaître le montant engagé par la commune de Bursins.

Monsieur Philippe Parmelin, syndic, lui répond que la commune a engagé CHF 30'000.--. Elle a fourni le tout-venant, aplani le terrain, également les études du géomètre.

Les membres du club ont effectué le reste des travaux d'aménagements. L'éclairage est à la charge du club.

Madame Anne Guisolan demande si il y aura de l'entretien pour ce terrain de pétanque. Monsieur Philippe Parmelin, syndic, lui répond que non et que l'entretien est à la charge du club.

Monsieur Joël Martin demande comment cela se passe lors de telles sollicitations au niveau du budget communal.

Monsieur Philippe Parmelin, syndic, lui répond que ce n'est pas tous les jours qu'une telle demande arrive. En l'occurrence, ce terrain restait voué à un club sportif. Et la demande du Club de Pétanque tenait la route et était parfaitement réalisable.

Monsieur Marciano D'Amario s'étonne encore une fois de la somme modique engagée par la Municipalité pour la réalisation du terrain de pétanque.

Monsieur Philippe Parmelin, syndic, lui rappelle le don anonyme de CHF 25'000.—fait pour ce Club.

Madame Anne Guisolan informe l'assemblée que lors d'un récent passage à la déchetterie un samedi matin, elle a été prise à parti par l'un des municipaux d'une commune voisine. Elle a été fortement surprise par les propos dudit municipal qui voulait faire régner la loi et voire à la limite sanctionner les personnes ne faisant pas le tri correctement. Madame Guisolan trouve ce procédé quelque peu scandaleux. Elle souhaiterait qu'une information soit faite à tous les ménages, également aux entreprises qui vont à la déchetterie durant la semaine.

Madame Laurence Pinel, municipale et responsable de la déchetterie, n'est pas surprise des propos de Madame Guisolan. Elle reconnaît qu'il y a de nombreux problèmes concernant le tri, et notamment le tri des encombrants. Une affichette d'information vient d'ailleurs d'être mise sur la benne des encombrants. Une lettre d'avertissement a été également envoyée aux entreprises qui sont venues à la déchetterie, alors qu'elles doivent obligatoirement se rendre chez Sotridec à Gland.

Madame Véronique Gunther propose un système de macarons, comme cela se fait actuellement pour la déchetterie de Gland.

Madame Laurence Pinel lui répond que la démarche est en cours : mais une des communes voisine souhaite avoir un budget. Madame Laurence Pinel espère qu'une fois le budget établi et accepté par les trois communes, la Municipalité puisse faire entrer en vigueur ce nouveau système de macarons dès le 1^{er} janvier 2017.

Madame Anne Guisolan demande que dans la mesure du possible, tous les rapports des commissions soient envoyés en même temps. Le Président prend note de sa remarque.

Plus personne ne demande la parole, le Président clôt la séance à 21h10.

Bursins, le 17 octobre 2016

Le Président

La Secrétaire